

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE D'ETAT

Kinshasa, le 12 SEP. 2007

Cabinet du Ministre
Transports et Communications
Reçue par ALONG
No 8283
Date 13/09/2007

N/Réf. : PR/MIN.ET/ 998 NK/2007

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République
(Avec l'expression de mes hommages les plus dévoués)
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- Madame la Vice-Ministre aux Transports et Voies de Communication
(Tous) à Kinshasa/Gombe

✓ A Monsieur le Ministre des Transports et Voies de Communication
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Annulation mesures de suspension de vol des avions Antonov

Monsieur le Ministre,

La presse écrite a fait état des mesures que vous avez prises et portant suspension de vol de tous les avions de type Antonov.

Il est relevé que le caractère général d'une telle mesure visant tous les avions de type Antonov est discriminatoire et peut causer préjudice aux compagnies qui sont, en règle du point de vue technique et qui respectent la réglementation en la matière.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé de rapporter les mesures susmentionnées tout en ordonnant aux services

compétents de poursuivre le contrôle technique et la vérification de tous les documents requis par la réglementation.

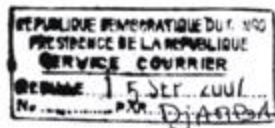
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.





Ministère des Transports
et Voies de Communication

Le Ministre.



Kinshasa le, 14 SEPT 2007

N°409/CAB/MIN/TVC/1248/MN/mg/2007

TRANSMIS pour information à:

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République
(Avec l'expression de mes hommages les plus dévoués)
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
- Son Excellence Madame le Vice-Ministre des Transports et Voies de Communication

(Tous) à KINSHASA/GOMBE.

A Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat
près le Président de la République
à KINSHASA/GOMBE.

Objet : Votre demande d'annulation des mesures
de suspension de vols des avions Antonov.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,

J'accuse réception de votre lettre
référéncée PR/MIN ET /998/VK/2007 du 12 septembre 2007 relative à l'annulation des
mesures de suspension de vol des avions Antonov et vous en remercie.

Il m'est gré de vous signifier que
consécutivement à la recrudescence des accidents d'aéronefs de type Antonov, le Ministère
des Transports et Voies de Communication a décidé de clouer au sol ces avions pour
inspection et contrôle.

En ce qui me concerne, le problème posé
ne doit être nullement traité en se basant sur le manque à gagner des Compagnies aériennes
car la vie a plus de prix que les intérêts économiques ou les retombées financières de
l'exploitation des avions.

En ma qualité d'Autorité de régulation et
de tutelle répondant en cette double qualité devant la Nation au travers du Parlement de la
République, je ne peux résoudre le récurrent problème des Antonov qu'après un contrôle
minutieux, hors de tout état d'âme et sans pression.

A l'issue de ce contrôle, seules seront autorisées à l'exploitation de ce type d'aéronefs les Compagnies répondant aux normes techniques et qui s'engagent à respecter la réglementation internationale.

Je voudrais vous informer qu'avant même d'avoir reçu votre courrier, je m'apprêtais à lever la mesure en faveur des Compagnies en ordre.

Pour votre gouverne, le Ministère des Transports et Voies de Communication a hérité d'un désordre inimaginable caractérisé par la distribution monnayée des Licences d'exploitation au grand mépris des normes techniques, la corruption généralisée dans les secteurs de tous les modes de transport : aérien, terrestre, fluvial, ferroviaire.

Je suis conscient des préjudices consécutifs à cette mesure mais le passage par cette dernière est une obligation avant de poursuivre l'exploitation de ce type d'aéronefs.

Nous avons encore en mémoire nos frères et sœurs morts lors des crashes du marché type Ka, Kongolo, Kamina, Goma, Kalemie, Isiro, etc.

Il est enfin opportun pour nous de fustiger l'intoxication à laquelle joue la presse avec la déformation parfois délibérée de notre perception.

Des discussions directes entre nous et vous et pourquoi pas avec quelques Experts vous auraient convaincu combien ce problème me tient à cœur. Des contacts nombreux pris pour l'arrivée des Experts russes en République Démocratique du Congo témoignent à suffisance de notre ferme détermination à régler cette question.

Ci-jointe la liste des avions non-conformes que la firme Antonov ne reconnaît plus.

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Remy Henry KUSEYO GATANGA